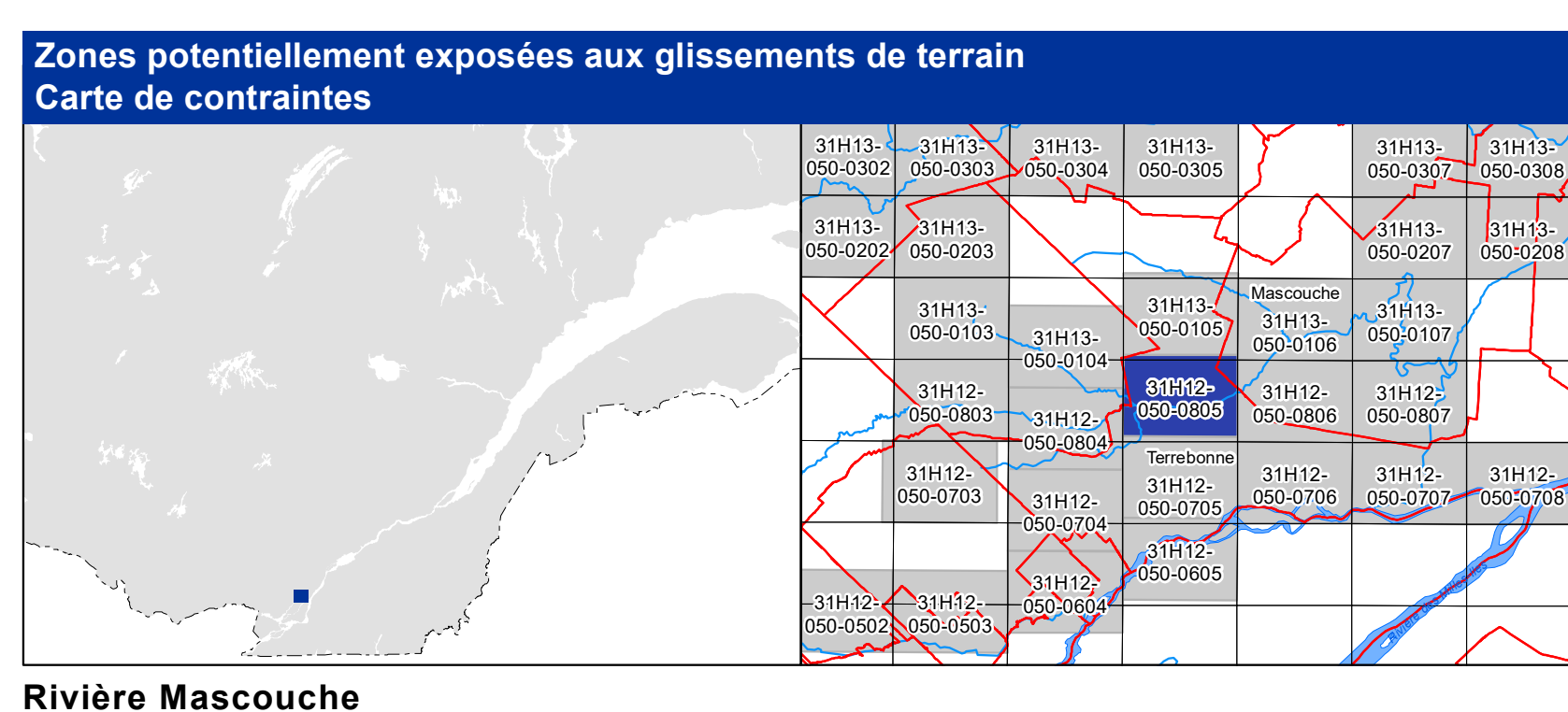



Rivière Mascouche

31H12-050-0805



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs	
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectés par un glissement de terrain de grande étendue
	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
	Zone composée de sols hétérogènes (ill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone située à l'embauchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
	Sommet de talus
	Base de talus
	Limite du relevé lidar aéroporté
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
 Système référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
 Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, système de coordonnées planes du Québec (SCQCP), fuseau 8
 Longitude d'origine (méridien central): 73° 30' ouest
 Latitude d'origine (équateur): 0°
 Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1/5000

Sources

Données
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
 Orthophotographie numérique

Organisme
 Ministère des Transports du Québec
 Communauté métropolitaine de Montréal

Date/Année
 Octobre 2017 à mai 2018
 Novembre 2007
 Avril 2020

Réalisation
 Production: Ministère des Transports du Québec
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.1 (Avril 2022)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2022

31H12-050-0805